



Plan financier 2019-2023 (mise à jour 2018)

DOCUMENT EXPLICATIF

Généralités

Bases légales

Le plan financier répond aux exigences de la législation cantonale en vigueur. Les bases légales énumérées ci-dessous s'appliquent par analogie :

- la Constitution cantonale, article 132 alinéa 2,
- la loi sur les communes (LCo), article 86d,
- le règlement d'exécution de la loi sur les communes (ci-après ReLCo), article 43c.

D'autre part, les Statuts de l'Agglomération de Fribourg stipulent que le plan financier et ses mises à jour doivent être transmis au *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)* ainsi qu'à la Commission financière (article 31). Ils font l'objet d'un préavis de la Commission financière au *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* (article 23b), ce dernier étant chargé de son adoption (articles 21 et 31).

Rôle du plan financier

Le plan financier doit permettre une détermination des ressources financières de l'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)* sur cinq ans. Il porte sur les comptes de fonctionnement ainsi que sur les dépenses d'investissement, incluant leurs conséquences financières sur le compte de fonctionnement pour la période considérée (intérêts, amortissements et éventuelles charges d'exploitation). Il se base en principe sur l'évolution des chiffres des cinq dernières années comptables. Il permet à l'*Agglomération* d'orienter sa situation financière à moyen terme et représente un important instrument de conduite, qui joue notamment un rôle notoire dans la détermination de sa capacité d'investissements. En effet, un tel outil rend possible la comparaison des ressources financières à moyen terme avec les investissements prévus.

Le plan financier est un instrument évolutif, que l'*Agglomération* est tenue de mettre à jour en fonction des dernières informations connues, mais au minimum une fois par année. Compte tenu de sa nature évolutive et de l'imprévisibilité de différents facteurs, il n'a pas vocation à représenter une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Son but est de dégager des tendances favorisant les aptitudes de l'*Agglomération* à prévoir sa situation financière, ses capacités à investir ainsi que ses modalités de financement.

Méthodologie

Approche prévisionnelle

La planification financière 2019-2023 de l'*Agglomération* donne lieu à une extrapolation du budget de fonctionnement qui, en fonction de la nature de la rubrique considérée, peut se baser sur les prévisions de renchérissement de l'Office fédéral de la statistique (OFS) ou sur des estimations spécifiques à leur nature. Il est à relever que les prévisions portant sur le renchérissement ne s'étendent pas au-delà de 2019. En vertu du principe de prudence, l'analyse se fonde sur un renchérissement annuel de 1 % pour la période 2019-2023.

Concernant les investissements, les prévisions de l'*Agglomération* sont tributaires de l'information dont elle dispose à l'élaboration du plan. Des démarches conséquentes de coordination ont été et seront assurées avec les communes membres de l'*Agglomération* pour la réalisation des mesures du *Projet d'agglomération de l'Agglomération (ci-après PA)*.

En termes d'extrapolation de tendances, les rubriques couvertes par la planification se répartissent en quatre catégories :

- montants caractérisés par une stabilité prévue des grandeurs réelles, et dont l'évolution considérée équivaut par conséquent au taux prévu de renchérissement,

exemples :

- frais administratifs
- honoraires et frais d'études
- frais de formation

- montants caractérisés par une stabilité prévue des grandeurs nominales, et dont l'évolution considérée est par conséquent nulle,

exemple :

- jetons de présence des membres des organes de l'*Agglomération*

- montants dont l'extrapolation repose sur une logique et/ou des hypothèses propres à leurs spécificités,

exemples :

- traitements du personnel administratif, pour lesquels une évolution annuelle d'un échelon est en lien avec l'échelle des traitements de l'Etat de Fribourg.
- amortissements et charges d'intérêts des investissements

- montant dont l'extrapolation repose sur des prévisions tout-à-fait spécifiques.

exemples :

- coûts d'exploitation des *transports publics (ci-après TP)*, donnant lieu au calcul d'une croissance moyenne selon leur évolution au cours des années précédentes
- subventionnement cantonal des coûts d'exploitation des *TP*, contraint par un plafonnement fixé par l'Etat de Fribourg sur la base de sa propre planification financière

Un descriptif détaillé de la manière avec laquelle les différents types de dépenses et de recettes sont extrapolés est documenté à l'annexe 1.

Spécificités des années électorales

La planification financière tient compte du caractère spécifique des années électorales et de l'impact y relatif sur les dépenses à prévoir pour ces exercices particuliers. On y considère un nombre accru de séances par les organes législatifs ainsi que des grandeurs plus élevées pour certains types de dépenses. Dans cette optique, les coefficients suivants sont utilisés :

- Jetons de présence des séances des organes législatifs .. **1.25**
- Frais de port et frais administratifs **1.10**
- Traductions liées à l'administration générale **1.10**
- Frais de publications et annonces..... **1.20**
- Prestations de tiers relatives à l'administration **1.20**
- Emoluments de chancellerie **1.50**

Remarques relatives aux charges et recettes d'exploitation

Généralités

Sauf information contraire, la planification financière repose par défaut sur les hypothèses qui suivent :

- une stabilité dans la part relative du financement des communes membres de l'*Agglomération* du point de vue de la *Clé Agglo*, de la *Clé Mobilité* et de la *Clé VLS* ;
- l'absence de tout changement dans la législation cantonale et dans les dispositions statutaires de l'*Agglomération* pour toute dépense réglementaire, telle que le taux de TVA et les charges sociales ;
- une stabilité dans la dotation de l'*Agglomération* en ressources humaines ;
- une stabilité du montant des jetons de présence versés aux membres des organes exécutifs et législatifs de l'*Agglomération* (exception : une année électorale donne lieu à un nombre accru de séances) ;
- une évolution annuelle des salaires fixée par défaut à un échelon dans la grille des traitements de l'Etat de Fribourg.

3. Culture

Subventions culturelles

La planification tient compte d'une augmentation en 2019 du montant globalement alloué aux subventions pluriannuelles, annuelles et extraordinaires. Cette évolution se voit motivée par l'évolution démographique et une augmentation des activités culturelles. Or, depuis 2015, l'adaptation concrète desdites subventions s'est limitée à une progression de CHF 20'000. Il en ressort un rattrapage potentiel de CHF 104'200, retenu au budget 2019.

6. Mobilité

650.364.00 - Contrat de prestations au concessionnaire (TPF) / 650.461.10 – Subventions cantonales

Les coûts d'exploitation des TP de 2019 à 2023 reposent sur des prévisions établies en 2013 lors de l'élaboration du *Projet d'agglomération de deuxième génération (ci-après PA2)*, ainsi que de mises à jour effectuées selon l'évolution des besoins en matière de TP. Les montants sont détaillés comme suit :

Années	Budget Agglomération CHF	Taux de subventions cantonales	Subvention cantonale CHF
2019	21'100'000	55.19 %	11'644'700
2020	22'300'000	55.19 %	12'307'039
2021	27'200'000	55.19 %	15'011'277
2022	30'500'000	55.19 %	16'832'498
2023	30'500'000		16'832'498
TOTAL	131'600'000		72'628'012

Le tableau précédant inclut, de plus, l'exploitation d'une navette autonome entre Marly-Cité et le *Marly Innovation Center (ci-après MIC)*, introduite en 2017.

Le réseau de TP bénéficie d'un subventionnement cantonal. Le montant y relatif tient compte des taux de couverture effectifs des lignes de bus en 2017, ainsi que du montant des indemnités inscrites dans les offres pour l'année 2019. Selon la loi, le taux théorique du subventionnement cantonal s'élève à 57.5 %. Cette participation est toutefois réduite pour les lignes n'atteignant pas leur taux de couverture. Le funiculaire de Fribourg ainsi que la navette autonome du MIC n'atteignant pas la couverture prévue et au vu des informations dont l'Agglomération dispose en la matière, le subventionnement cantonal attendu de l'ensemble des lignes du trafic d'agglomération est ramené à un taux de 55.19 %. Cette hypothèse est appliquée sur le plan dans son ensemble. Il faut souligner que de ce point de vue, des recherches de solutions sont en cours pour améliorer le financement du funiculaire de Fribourg.

L'offre 2019 des *Transports publics fribourgeois (ci-après TPF)* s'élève à CHF 21'100'000. Elle se caractérise par un ajustement sur les courses de nuit, respectivement un renforcement sur la ligne 11.

L'exercice 2020 se caractérisera, quant à lui, par une ouverture de la gare de Givisiez, impactant le réseau, ainsi par la mise en service d'un nouveau réseau de bus à Düdingen.

L'exercice 2021 sera pour sa part marqué par une première grande étape de la mise en œuvre du *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA3)*. Dans ce cadre, un des principaux développements de l'offre portera sur une nouvelle ligne tangentielle de Villars-sur-Glâne à Givisiez. Par ailleurs, l'ouverture de la gare d'Avry-Matran nécessitera une réorganisation de la desserte autour de ce nouveau pôle. Une nouvelle desserte locale sera également offerte entre Rosé et le Sud de Matran (zone industrielle). Enfin, les lignes seront fortement réorganisées et développées à Villars-sur-Glâne, afin d'accompagner la croissance de la commune et à des fins de simplification de l'offre.

L'offre 2022 sera marquée par un développement et une réorganisation du réseau sur le Schoenberg, en réponse à l'arrivée des premiers habitants du nouveau quartier des Hauts de Schiffenen. Elle sera d'autre part marquée par un développement du réseau vers le MIC et vers Corminboeuf. Elle se caractérisera enfin par une seconde phase du développement du réseau de Düdingen, impliquant une amélioration de la desserte sur l'ensemble de la zone dense de la commune.

Les prévisions budgétaires à moyen-terme du trafic *d'agglomération* étant établie pour un horizon de quatre ans, les projections 2023 des *TPF* n'est en l'état pas couverte par cette planification. Par voie de conséquence, le plan financier de *l'Agglomération* retient l'hypothèse d'une offre de montant identique à celle de 2022.

Il est à préciser que, dans ces projections, il n'est pas tenu compte de la mise en œuvre d'un programme d'économies et d'améliorations de la productivité par les *TPF*. Une convention d'objectifs entre *l'Agglomération* et les *TPF* est en effet en cours de négociation. *L'Agglomération* demandera notamment des réévaluations des montants de recettes, des heures productives et improductives des lignes de bus, ainsi que des coûts de structure de *TPF*. Des clarifications seront également à apporter sur d'autres aspects financiers comme les risques et imprévus. A l'issue de cette négociation, *l'Agglomération* se fixe comme objectif de disposer d'une offre financière stabilisée des *TPF* et d'une meilleure efficacité de son exploitant principal (réduction des coûts ou meilleur rapport coût/prestations).

7. Aménagement et protection de l'environnement

Le *Comité* a décidé de se doter d'une planification énergétique régionale. Il s'agit de coordonner et, le cas échéant, de compléter par ce biais les plans communaux de l'énergie que les communes sont tenues de mettre sur pied selon l'article 8 alinéa 1 de la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (LEn ; RSF 770.1).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des dispositions statutaires. Selon l'article 38, la protection de l'environnement est en effet une tâche qui a été transférée à *l'Agglomération*. Elle fait également suite à la motion (Mot_Leg 2011-2016_2011_007) acceptée par le Conseil en date du 4 octobre 2012.

En vue de l'élaboration de ce plan, un montant de CHF 70'000 a été prévu en 2018 pour l'octroi d'un mandat à un prestataire externe.

Or, le chiffrage des coûts à prévoir en la matière dans le cadre des exercices consécutifs est en l'état impossible, dans la mesure où cette information doit précisément émaner du plan précité.

9. Finances

Intérêts des dettes

Les estimations effectuées en matière d'intérêts bancaires se basent sur les conditions appliquées aux crédits en cours ainsi que sur des prévisions relatives aux emprunts que *l'Agglomération* est ultérieurement amenée à contracter.

Concernant les emprunts futurs, le montant des intérêts escomptés repose sur un taux de 2 % pour les crédits à conclure d'ici à fin 2019. Compte tenu de l'incertitude qui caractérise les conditions du marché pour les emprunts plus éloignés dans le temps, un taux de 4 % est retenu pour tout emprunt voué à être conclu ultérieurement.

Amortissements

La planification des amortissements prend en compte les actifs actuellement portés au bilan de *l'Agglomération* ainsi que les investissements à venir. Elle se base sur les taux d'amortissement qu'il convient d'appliquer à chacun d'entre eux, en vertu des dispositions prévues par l'article 53 du *ReLCo*.

Charges et recettes d'investissements

Généralités concernant la procédure d'octroi de subventions d'investissement

Le *Comité* rappelle que, en vertu de la procédure de subventionnement en vigueur à *l'Agglomération*, seuls les objets liés à un versement effectif de la subvention en cours d'année figurent aux budgets d'investissement de *l'Agglomération*. Indépendamment, une décision d'octroi de subventions est susceptible de survenir avant l'adoption du montant correspondant dans le budget concerné, fournissant ainsi aux communes sites des garanties propres à faciliter la mise en œuvre de leurs projets.

Par ailleurs, le *Comité* rappelle que le financement des mesures dont le coût total a été chiffré dans le *PA*, respectivement les cofinancements fédéraux et subventionnement cantonaux à recevoir à ce titre, doivent être agrémentés du renchérissement et de la TVA, en accord avec la pratique fédérale en la matière.

Planification des mesures du Projet d'Agglomération

La planification fait l'objet des hypothèses de travail suivantes :

- La participation financière de l'Etat de Fribourg à des ouvrages n'est prise en compte dans la planification financière qu'à hauteur des conventions effectivement conclues avec l'Etat de Fribourg. En effet, la part à la charge de l'Etat de Fribourg dans la réalisation d'une infrastructure est déterminée de cas en cas, en application des bases légales, mais également en fonction des particularités du projet. En général, ce n'est que lorsque la planification d'un ouvrage atteint le stade de l'avant-projet ou du projet que la répartition financière entre les différents maîtres d'ouvrage est discutée. Ce n'est, d'autre part, qu'au moment de l'approbation des plans que celle-ci est définitivement fixée. Beaucoup d'objets portés à la planification financière de l'*Agglomération* n'ayant pas encore atteint ces stades de développement, il est impossible de prévoir le niveau de la part financière globale à charge de l'Etat de Fribourg avec un degré de précision satisfaisant.

Or, il apparaît qu'une participation financière de l'Etat de Fribourg intervient relativement fréquemment dans les objets subventionnés par l'*Agglomération*. De plus, lorsqu'une part à charge de l'Etat de Fribourg existe, celle-ci peut être d'un niveau tel qu'elle influence de manière importante (à la baisse) la dépense nette de l'*Agglomération*. En conséquence, il est important de relever que l'image dépeinte par le présent plan représente un scénario passablement pessimiste, dans lequel les montants à la charge de l'*Agglomération* sont en principe systématiquement surévalués, dû à l'absence de prise en compte d'une part importante des montants à charge de l'Etat de Fribourg.

- La part du cofinancement fédéral applicable aux mesures du PA3 repose en l'état sur l'hypothèse d'une participation de la Confédération à concurrence de 35 %. Ce taux doit être confirmé par le parlement fédéral dans les mois à venir.
- Trop de paramètres et d'incertitudes caractérisent en l'état la réalisation des mesures nature & paysage et d'urbanisation pour qu'une planification exhaustive puisse être établie. Aussi, les projections actuellement accomplies pour ces investissements d'aménagement se limitent à un ensemble limité et encore incomplet d'objets.
- La détermination du subventionnement à charge de l'*Agglomération* et du cofinancement y relatif par la Confédération est, pour chaque mesure, dépendante de l'année concrète de la réalisation de l'objet.

En effet, les montants à prévoir dépendent du renchérissement, raison pour laquelle les projections financières devraient idéalement tenir compte d'une prévision de l'évolution des coûts objet par objet. Or, dans un souci de simplification, les projections figurant à la version actuelle du plan excluent toute mise à jour en lien avec les facteurs précités. Eu égard aux impératifs de précisions s'appliquant aux données du budget 2019, les grandeurs portant sur des investissements qui y sont inscrits font figure d'exception à ce principe. Dans ce cas spécifique, les projections de renchérissement y relatives y sont réévaluées sur la base d'une extrapolation de l'Indice suisse des prix à la consommation (IPC) selon données historiques sur dix ans (soit 0.31 % / an). D'autre part, il y est tenu compte d'une diminution dès le 1^{er} janvier 2018 du taux de TVA de 8 % à 7.7 %.

- Il subsiste un ensemble minoritaire de projets dont l'année de réalisation reste encore actuellement indéterminée. Ces objets sont en l'état exclus du plan d'investissement. Abstraction faite de l'indexation, ils représentent un coût supplémentaire brut de 2.18 millions de francs. Eu égard à un cofinancement de 1.28 million de francs, la dépense nette qui en découle se monte à 0.9 million de francs.

Par ailleurs, l'échéancier des cofinancements relevant paquets de mesures liées à la centrale de régulation de trafic, pour un total de 3.32 millions de francs de recettes, sont en l'état exclus du plan. En effet, la répartition dans le temps de leurs versements doit actuellement encore faire l'objet de clarifications.

En tenant compte de ce qui précède, les dépenses et recettes d'investissements liés à des mesures de mobilité du PA en priorité A se répartissent comme suit :

	Total CHF	Subventions CHF	Part de l'Agglomération CHF
Total des mesures A de mobilité à charge de l'Agglomération	146'430'226	88'948'561.69	57'481'664.31
Mesures réalisées avant 2019	2'618'511	397'207.40	2'221'303.60
Mesures planifiées en 2019	5'643'328	3'336'139.50	2'307'188.50
Mesures planifiées en 2020	9'796'136	3'996'687.13	5'799'448.87
Mesures planifiées en 2021	5'603'884	2'142'753.50	3'461'130.50
Mesures planifiées en 2022	26'329'729	15'831'927.71	10'497'801.29
Mesures planifiées en 2023	38'825'011	17'021'960.09	21'803'050.91
Mesures planifiées au-delà de 2023	57'613'627	46'221'886.35	11'391'740.65

Globalement considéré, le volume des investissements du PA réalisés ou planifiés pour 2019 est en hausse.

Dans ce contexte, il importe toutefois de rappeler que le début des travaux aurait théoriquement dû intervenir d'ici fin 2018, pour l'ensemble des mesures de priorité A du PA2. Cependant, cette échéance n'est pas une condition rédhibitoire à l'obtention d'un cofinancement fédéral des projets concernés, le délai déterminant en la matière s'étendant à 2027 (extinction du fonds d'infrastructures).

Les exigences de la Confédération en la matière pour les mesures du PA3 apparaissent beaucoup plus contraignantes, étant donné que le délai fixé s'étend à une durée de six ans à compter de la signature de l'accord sur les prestations. Dans la mesure où il est prévu que ce dernier soit conclu dans le courant de 2019, la réalisation des projets concernés devra théoriquement intervenir d'ici à 2025.

Glossaire :

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
Clé Agglo	Clé de répartition dite Agglo
Clé Mobilité	Clé de répartition dite Mobilité
Clé VLS	Clé de répartition dite VLS
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
MIC	Marly Innovation Center
PA	Projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
ReLCo	Règlement d'exécution de la loi sur les communes (RSF 140.11) de l'Etat de Fribourg
TP	Transports publics
TPF	Transports publics fribourgeois Holding SA
VLS	Vélos en libre-service

Attribution de méthodes d'extrapolation aux dépenses et aux recettes

Catégorie 1 : Extrapolation selon l'hypothèse d'une stabilité des montants (stabilité des grandeurs nominales)

- Traitement et jetons aux organes exécutifs / législatifs, respectivement aux commissions consultatives
Exception : les années électorales nécessitent un nombre accru de séances
- Allocations employeurs
- Frais de formation (par collaborateur)
- Frais de location
- Emoluments de chancellerie
- Honoraires de l'organe de révision
- Cotisations aux associations
- Intérêts des capitaux
- Tourisme : contributions à Fribourg Tourisme et Région
- Culture : participation des communes non membres / subventions supplémentaires communes non membres
- Promotion économique : subventions cantonales

Catégorie 2 : Extrapolation selon l'hypothèse d'une évolution des montants au prorata du renchérissement (stabilité des grandeurs réelles)

- Assurances diverses, RC, mobilier, etc.
- Contrat d'entretien de surface administrative
- Contributions pour les droits d'auteurs
- Dépenses non-spécifiées
- Mobilité / Aménagement : données de base et cartographie
- Electricité
- Entretien du mobilier de bureau
- Equipements
- Mobilier du bureau
- Fourniture de bureau
- Frais bancaires et postaux
- Frais internet
- Frais de port / Frais administratifs
- Frais de publications
- Frais d'annonces
- Frais de réceptions et de délégations
- Honoraires et frais d'études / données de base et cartographie
- Intérêt des capitaux et impôt anticipé
- Location / leasing d'équipements
- Maintenance informatique
- Matériel de bureau
- Mobilité : participations reçues de tiers
- Mobilité : subventions à des institutions privées
- Mobilité : subventions cantonales pour frais d'études
- Mobilité : taxes utilisation P+R / convention avec la CTIFR
- Prestations de tiers
- Traductions

Catégorie 3 : Extrapolation sur la base de l'évolution de la population légale

- Culture : subventions pluriannuelles / annuelles et extraordinaires

Catégorie 4 : Extrapolation sur la base de règles particulières

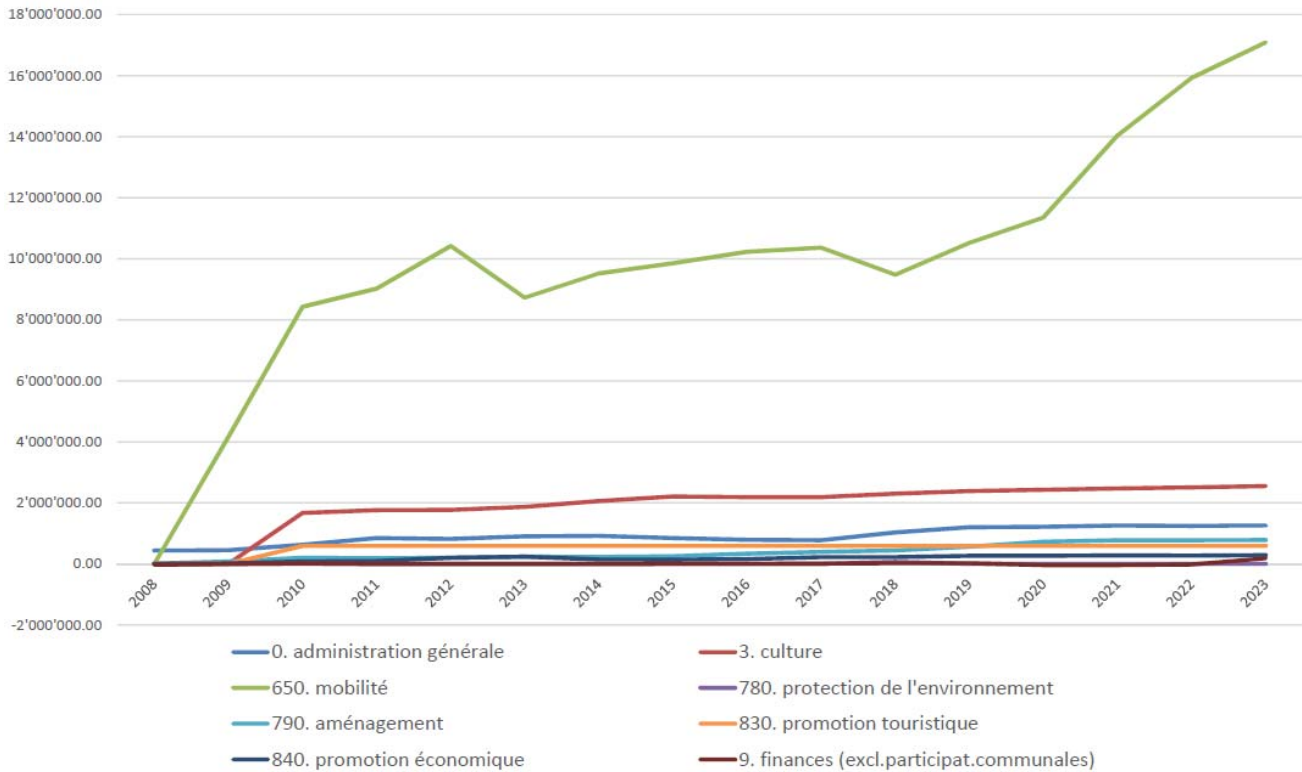
- Traitement du personnel / personnel auxiliaire / personnel temporaire
Évolution de 1 échelon selon grille des traitements de l'Etat de Fribourg
/ exception : postes de stagiaires
- Cotisations aux assurances sociales (AVS/AI/APG/AC) / retenues sociales sur les salaires
Évolution de 1 échelon selon grille des traitements de l'Etat de Fribourg
- Cotisations aux caisses de prévoyance / retenues sociales sur les salaires
Évolution de 1 échelon selon grille des traitements de l'Etat de Fribourg
- Cotisations aux assurances maladie-accident / retenues sociales sur les salaires
Évolution de 1 échelon selon grille des traitements de l'Etat de Fribourg
- Frais de location
Extrapolation appliquée au-delà de l'échéance du bail en vigueur, et tenant compte des termes du contrat de bail

Catégorie 5 : Extrapolation sur la base de prévisions spécifiques

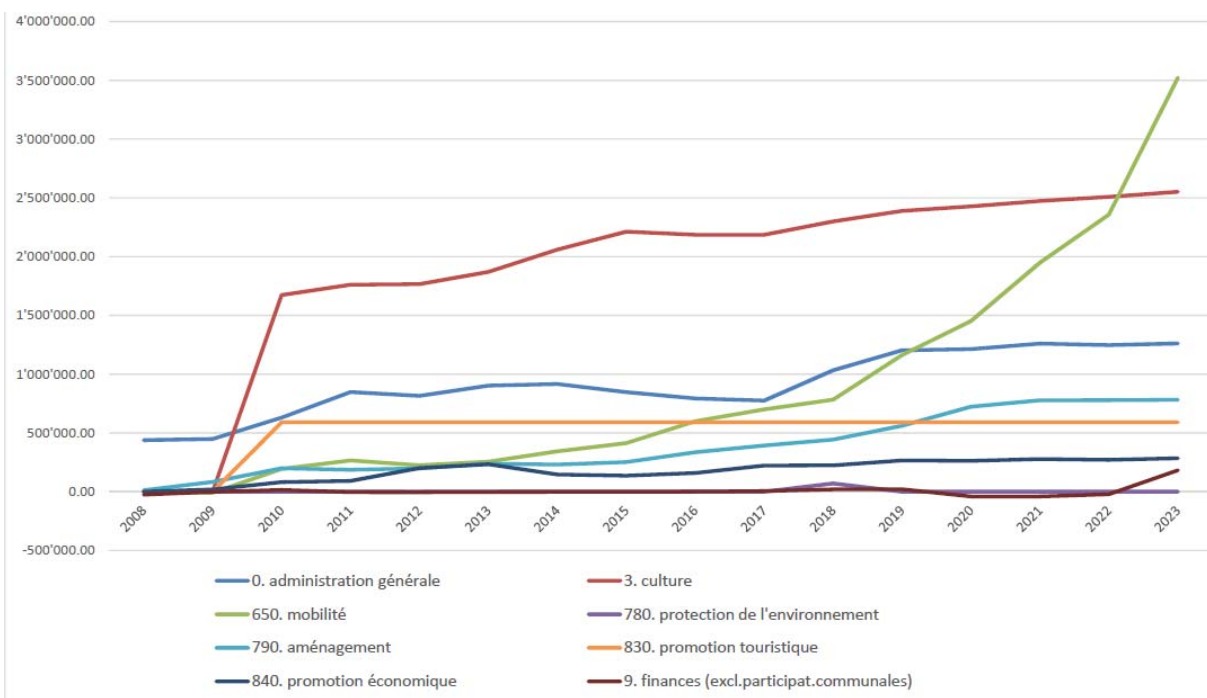
- Amortissements obligatoires
Extrapolation basée sur les actifs actuels et prévus de l'Agglomération ainsi que sur les taux d'amortissement qu'il convient d'appliquer à chacun d'entre eux
- Intérêt des dettes
Extrapolation basée sur les conditions appliquées aux crédits existants, sur la planification des crédits à contracter, ainsi que sur une prévision des taux en vigueur
- Culture : soutien à la CarteCulture (Caritas)
- Mobilité : contrat de prestations au concessionnaire (TPF)
Extrapolation reposant sur l'évolution moyenne des coûts d'exploitations du trafic d'agglomération au cours des 10 dernières années
- Mobilité : participation des communes non-membres
Extrapolation reposant sur l'évolution moyenne des coûts d'exploitations du trafic d'agglomération au cours des 10 dernières années
- Mobilité : subventions cantonales
Extrapolation tenant compte à la fois du rapport d'efficience le plus récent et du plafonnement de subventionnement fixé par l'Etat de Fribourg sur la base de sa propre planification financière
- Mobilité : contrat de prestations vélos en libre service (VLS)
- Mobilité : mesures hors-investissement
- Protection de l'environnement : honoraires et frais d'études
- Évènements ponctuels (ex : jubilee de l'Agglomération)

Présentation graphique des projections financières de l'Agglomération (données 2008-2023)

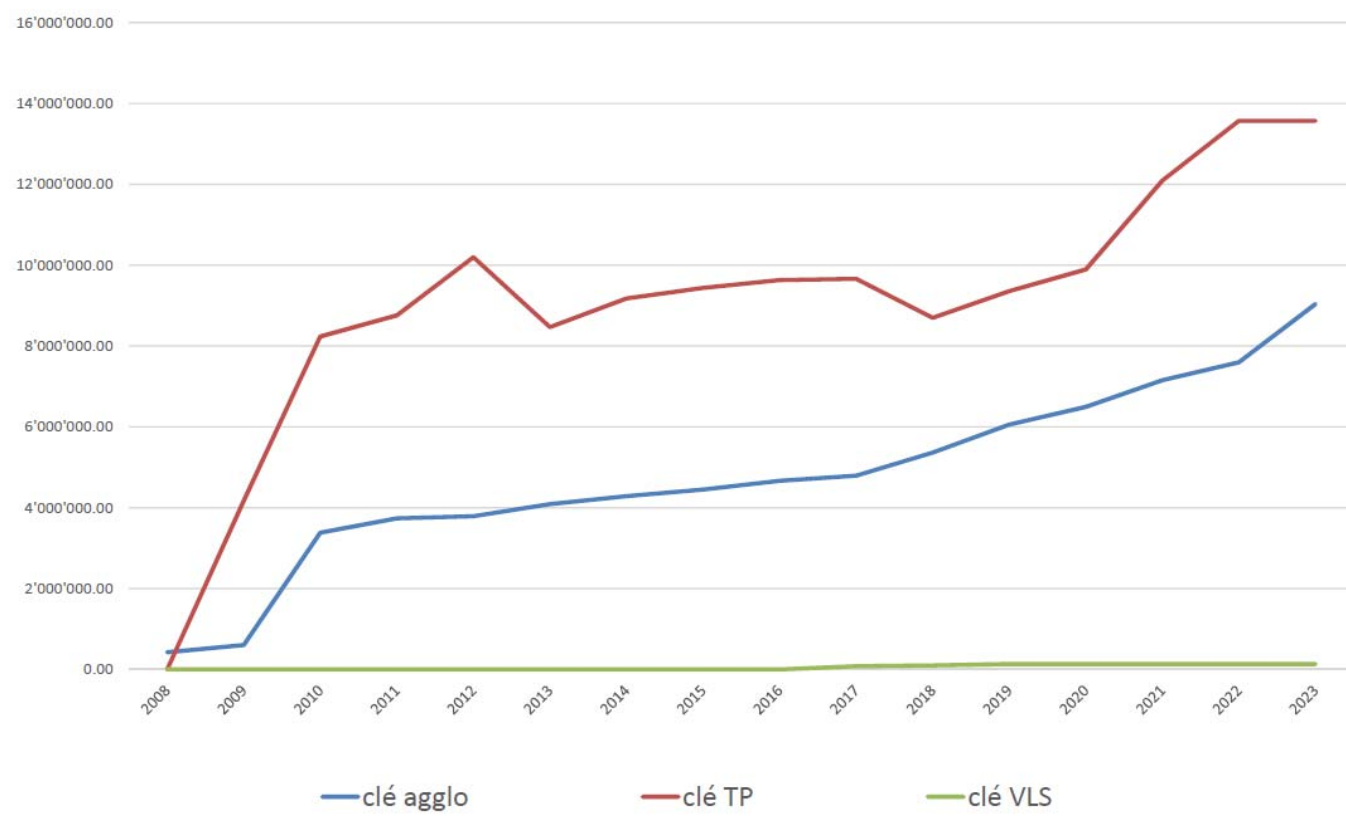
Charges nettes de fonctionnement par année et par domaine



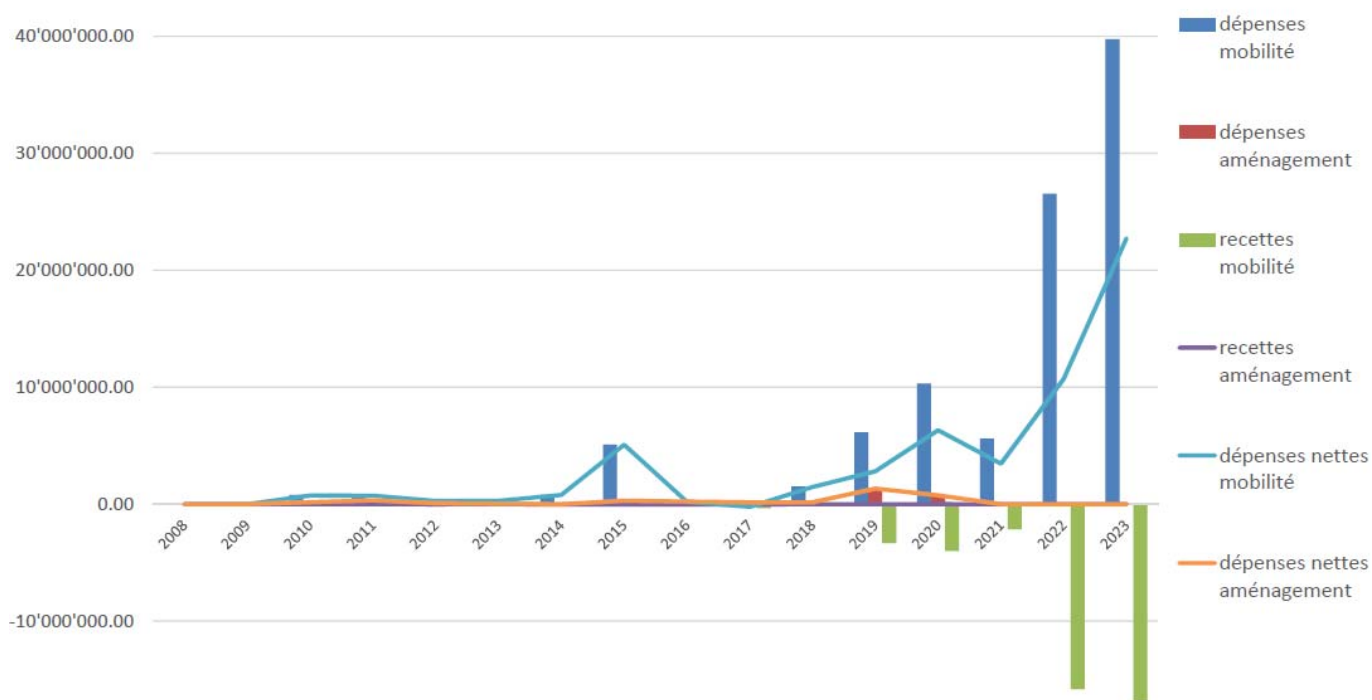
Charges nettes de fonctionnement par année et par domaine (excl. coût d'exploitation des transports publics)



Charges nettes de fonctionnement par année et par clé de répartition



Dépenses et recettes d'investissement par année et par domaine



Plan financier 2019-2023 (mise à jour 2018)

Valeurs positives : dépenses / (Valeurs négatives) : produits

FONCTIONNEMENT	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	Planification 2017	Planification 2018	Planification 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023
Total Charges	26'358'285.02	27'369'714.92	27'692'263.10	27'814'300	26'969'100	28'460'200	30'495'000	36'623'300	40'732'700	43'366'000
Total Produits	(26'358'285.02)	(27'369'714.92)	(27'692'263.10)	(27'814'300)	(26'969'100)	(28'460'200)	(30'495'000)	(36'623'300)	(40'732'700)	(43'366'000)
Solde	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0	0	0	0
Evolution annuelle des dépenses	2.56%	3.84%	1.18%	0.44%	-3.04%	5.53%	7.15%	20.10%	11.22%	6.46%

0. ADMINISTRATION

Charges	980'299.43	905'699.82	864'988.58	866'100	1'093'400	1'265'300	1'278'200	1'327'400	1'316'400	1'332'300
Produits	(64'097.96)	(58'869.40)	(71'767.54)	(90'900)	(60'700)	(62'800)	(65'000)	(67'100)	(69'100)	(70'900)
Solde	916'201.47	846'830.42	793'221.04	775'200	1'032'700	1'202'500	1'213'200	1'260'300	1'247'300	1'261'400
évolution annuelle des dépenses	1.84%	-7.61%	-4.50%	0.13%	26.24%	15.72%	1.02%	3.85%	-0.83%	1.21%

3. CULTURE

Charges	2'118'091.30	2'255'779.20	2'217'291.83	2'218'300	2'329'900	2'417'400	2'456'300	2'502'900	2'538'400	2'581'600
Produits	(58'705.15)	(43'371.64)	(31'612.55)	(32'400)	(30'800)	(28'300)	(29'000)	(29'500)	(29'800)	(30'200)
Solde	2'059'386.15	2'212'407.56	2'185'679.28	2'185'900	2'299'100	2'389'100	2'427'300	2'473'400	2'508'600	2'551'400
évolution annuelle des dépenses	9.41%	6.50%	-1.71%	0.05%	5.03%	3.76%	1.61%	1.90%	1.42%	1.70%

6. MOBILITE

Charges	21'929'260.77	22'827'411.62	22'957'225.28	22'835'200	21'678'000	22'516'300	24'017'000	29'416'800	33'129'000	34'295'600
Produits	(12'410'657.85)	(12'976'975.29)	(12'728'820.01)	(12'475'400)	(12'199'300)	(11'997'300)	(12'670'400)	(15'378'400)	(17'202'700)	(17'205'100)
Solde	9'518'602.92	9'850'436.33	10'228'405.27	10'359'800	9'478'700	10'519'000	11'346'600	14'038'400	15'926'300	17'090'500
évolution annuelle des dépenses	2.30%	4.10%	0.57%	-0.53%	-5.07%	3.87%	6.66%	22.48%	12.62%	3.52%

7. AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Charges	265'995.07	274'540.94	364'587.36	423'000	544'500	598'500	760'100	816'300	817'600	821'400
Produits	(34'914.78)	(22'463.68)	(28'365.29)	(29'700)	(31'200)	(37'400)	(37'000)	(38'100)	(38'800)	(39'400)
Solde	231'080.29	252'077.26	336'222.07	393'300	513'300	561'100	723'100	778'200	778'800	782'000
évolution annuelle des dépenses	6.88%	3.21%	32.80%	16.02%	28.72%	9.92%	27.00%	7.39%	0.16%	0.46%

8. ÉCONOMIE

Charges	766'354.89	755'046.32	784'151.59	889'800	849'500	928'300	892'000	941'400	901'300	949'900
Produits	(29'813.24)	(29'136.60)	(34'516.08)	(77'100)	(35'700)	(72'000)	(39'700)	(73'800)	(40'400)	(75'100)
Solde	736'541.65	725'909.72	749'635.51	812'700	813'800	856'300	852'300	867'600	860'900	874'800
évolution annuelle des dépenses	-12.83%	-1.48%	3.85%	13.47%	-4.53%	9.28%	-3.91%	5.54%	-4.26%	5.39%

9. FINANCES

Charges	298'283.56	351'237.02	504'018.46	581'900	473'800	734'400	1'091'400	1'618'500	2'030'000	3'385'200
Produits	(13'760'096.04)	(14'238'898.31)	(14'797'181.63)	(15'108'800)	(14'611'400)	(16'262'400)	(17'653'900)	(21'036'400)	(23'351'900)	(25'945'300)
Solde	(13'461'812.48)	(13'887'661.29)	(14'293'163.17)	(14'526'900)	(14'137'600)	(15'528'000)	(16'562'500)	(19'417'900)	(21'321'900)	(22'560'100)
évolution annuelle des dépenses	26.41%	17.75%	43.50%	15.45%	-18.58%	55.00%	48.61%	48.30%	25.42%	66.76%

incl. dans finances:

940.322.00 Intérêt des dettes	24'650.75	107'213.75	70'039.35	46'500.00	73'400.00	147'500.00	306'900.00	502'600.00	769'000.00	1'413'100.00
évolution annuelle de la charge d'intérêt	-18.89%	334.93%	-34.67%	-33.61%	57.85%	100.95%	108.07%	63.77%	53.00%	83.76%
Amortissements obligatoires (mobilité)	119'783.76	148'936.46	338'906.28	386'900.00	324'700.00	427'900.00	597'300.00	893'700.00	1'040'600.00	1'751'700.00
Amortissements obligatoires (aménagement)	91'713.08	94'473.08	94'473.08	142'900.00	55'100.00	138'400.00	166'500.00	201'500.00	199'700.00	199'700.00
Amortissements supplémentaires (machines et mobilier)	61'532.47	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totalisation des amortissements	273'029.31	243'409.54	433'379.36	529'800	379'800	566'300	763'800	1'095'200	1'240'300	1'951'400
évolution annuelle des amortissements	33.14%	-10.85%	78.05%	22.25%	-28.31%	49.10%	34.88%	43.39%	13.25%	57.33%

Montant à charge des communes membres

clé agglo	4'284'913.43	4'449'697.86	4'664'760.90	4'793'300.00	5'362'800.00	6'057'000.00	6'492'700.00	7'152'400.00	7'596'400.00	9'038'400.00
clé mobilité	9'174'730.00	9'437'324.00	9'628'821.00	9'659'200.00	8'695'300.00	9'356'600.00	9'894'300.00	12'090'100.00	13'568'900.00	13'568'900.00
clé VLS	0.00	0.00	0.00	80'300.00	100'000.00	135'000.00	135'000.00	135'000.00	135'000.00	135'000.00
TOTAL	13'459'643.43	13'887'021.86	14'293'581.90	14'532'800.00	14'158'100.00	15'548'600.00	16'522'000.00	19'377'500.00	21'300'300.00	22'742'300.00

Ventilation par clé de répartition

Clé Agglo	4'947'253.02	5'165'389.92	5'617'386.10	5'849'500.00	6'156'100.00	7'210'200.00	8'045'000.00	9'273'300.00	10'082'700.00	12'716'000.00
Clé Mobilité	21'411'032.00	22'204'325.00	22'074'877.00	21'884'500.00	20'713'000.00	21'115'000.00	22'315'000.00	27'215'000.00	30'515'000.00	30'515'000.00
Clé VLS	0.00	0.00	0.00	80'300.00	100'000.00	135'000.00	135'000.00	135'000.00	135'000.00	135'000.00
TOTAL	26'358'285.02	27'369'714.92	27'692'263.10	27'814'300.00	26'969'100.00	28'460'200.00	30'495'000.00	36'623'300.00	40'732'700.00	43'366'000.00

INVESTISSEMENT		Comptes 2014 Dépenses	Comptes 2015 Dépenses	Comptes 2016 Dépenses	Comptes 2017 Dépenses	Planification 2018 Dépenses	Planification 2019 Dépenses	Planification 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses
Total dépenses brutes		822'546.35	5'400'902.19	487'854.72	322'166.95	1'672'999.22	7'473'328.00	11'079'136.00	5'603'884.00	26'545'729.00	39'754'103.00
Total recettes		(35'000.00)	(25'000.00)	(40'000.00)	(389'370.40)	(42'837.00)	(3'336'139.50)	(3'996'687.13)	(2'142'753.50)	(15'831'927.71)	(17'021'960.09)
Total dépenses nettes		787'546.35	5'375'902.19	447'854.72	(67'203.45)	1'630'162.22	4'137'188.50	7'082'448.87	3'461'130.50	10'713'801.29	22'732'142.91
6. TRANSPORTS											
650. Mobilité											
PROJETS VOTES											
ETUDES											
650.509.04	Frais d'études pour l'élaboration du PA3		242'677.53	213'933.21	12'517.95	80'871.31					
MESURES HORS-PA											
650.522.10	Halte ferroviaire St-Léonard	428'927.15	3'212'816.70								
650.522.25	Marly: modération de trafic /trottoir / piste cyclable à la route de la Gérine		339'269.30								
650.522.34	Fribourg - mise en sens unique de l'Avenue de la Gare	47'600.00									
650.522.35	Fribourg - carrefour route des Arsenaux-Pérolles-Gare	26'400.00									
650.522.36	Fribourg - mes. Z29 B/C/D	60'250.00									
650.522.37	Villars-sur-Glâne: parc urbain / chemin piétons vélos à Cormanon	225'380.00									
650.522.74	Extension du P+R Corbaroche				45'265.00						
MESURES PA											
650.522.30	Fribourg - Granges-Paccot / mes 22.1: itinéraire mixte piétons/vélos entre la gare de Fribourg et le site de St-Léonard		1'285'470.00								
650.522.30	Fribourg - Granges-Paccot / mes 22.1: itinéraire mixte piétons/vélos entre la gare de Fribourg et le site de St-Léonard (financement complémentaire / 50%)					1'285'470.00					
650.522.40	Mesure PA2 11.4: Aménagement d'un arrêt sur chaussée (direction gare) et priorisation par une écluse TP régulée par feux (direction Moncor), à l'arrêt Bethléem sur la route de Villars						21'246.00				
650.522.44	Mesure PA2 11.13: Aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Düdingen, pour les lignes régionales						83'900.00				
650.522.46	Mesure PA2 21.7: Réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix						413'552.00				
650.522.49	Mesure PA2 22.7: Aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dorte Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes						166'085.00				
650.522.52	Mesure PA2 22.24: Aménagement piétons et vélos Briegliweg							193'809.00			
650.522.53	Mesure PA2 23.1: Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux gares et haltes du réseau ferroviaire (B+R)					47'571.00					
650.522.54	Mesure PA 23.2: Aménagement d'un abri-vélos à l'arrêt de bus Briegli à Düdingen						19'205.00				
650.522.62	Mesure PA2 20.14: Réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (Trans Agglo), section Düdingen - Zelg							4'105'000.00			
650.522.75	Mesure PA2 A: Mise en oeuvre d'une centrale de régulation de trafic						335'000.00				
650.522.81	Mesure PA2 21.9: Réalisation de deux franchissements mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais						3'986'040.00				
PROJETS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MESSAGE											
ETUDES											
650.509.07	Projet d'agglomération (PA4)						410'000.00				
650.509.12	offre réseau TP						30'000.00				
650.509.13	stratégie / concept général de mobilité douce						40'000.00				
650.509.15	fret urbain						20'000.00				
MESURES HORS-PA											
650.522.00	Mesures de mobilité non déterminées				63'650.00						
MESURES PA											
650.509.11	Mesure PA3 3M.10.01: Adaptation des règlements des constructions pour le stationnement privé							200'000.00			
650.509.16	Mesure PA2 C: Stationnement P+R					100'000.00					
650.509.214	mesure PA3 3M.10.02 : Gestion coordonnée du stationnement public							108'000.00			
650.509.215	mesure PA3 3M.10.03 : Généralisation des plans de mobilité pour les grands générateurs de trafic dans les collectivités/entreprises publiques							216'000.00			
650.522.41	Mesure PA2 11.9: Aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire							193'672.00			
650.522.42	Mesure PA2 11.10: Réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare)							3'502'813.00			
650.522.45	Mesure PA2 12.3: Aménagement de l'interface de la halte de Villars-sur-Glâne								445'878.00		
650.522.48	Mesure PA2 22.3: Aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est								223'553.00		

	INVESTISSEMENT	Comptes 2014 Dépenses	Comptes 2015 Dépenses	Comptes 2016 Dépenses	Comptes 2017 Dépenses	Planification 2018 Dépenses	Planification 2019 Dépenses	Planification 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses
650.522.55	Mesure PA2 11.11 et 41.16: Voies bus rte de Moncor, réaménagement arrêté Belle-Croix et traversées piétonnes							160'451.00			
650.522.56	Mesure PA2 42.1: Aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest							561'957.00			
650.522.57	Mesure PA2 43.9: Réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I						618'300.00				
650.522.60	Mesure PA2 11.6: Aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt "Miséricorde" (direction Givisiez/Torry) et d'une voie bus (direction gare) sur la route du Jura							72'769.00			
650.522.63	Mesure PA2 20.5: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre Cormanon et la route du Fort-St-Jacques								184'166.00		
650.522.64	Mesure PA2 20.8: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (Trans Agglo)							222'557.00			
650.522.65	Mesure PA2 21.16: Réalisation d'un franchissement mixte piétons/vélos des vois ferrées, entre la Bahnhofplatz et le Haltaweg									1'699'692.00	
650.522.66	Mesure PA2 22.10: Réalisation d'un itinéraire piétons et vélos entre la Zone du Bois à Matran et l'entrée de Villars-sur-Glâne								386'137.00		
650.522.68	Mesure PA2 22.25: Réaménagement de la Bonnstrasse, du Hägliweg et du Haltaweg										370'497.00
650.522.69	Mesure PA2 41.1: Réaménagement de la place Notre-Dame										1'846'786.00
650.522.70	Mesure PA2 41.2: Réaménagement du secteur de la Cathédrale									1'388'082.00	
650.522.71	Mesure PA2 41.6: Réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités - MD										1'795'486.00
650.522.72	Mesure PA2 43.7: Réaménagement de la traversée de localité de Rosé (VALTRALOC), secteur "halte de Rosé" et "Sofraver"								2'858'580.00		
650.522.73	Mesure PA2 43.13: Réaménagement de la Chännelmatte et du carrefour Chännelmatte - Duensstrasse (traversée de localité de Düdingen, VALTRALOC, phase I.a)										854'993.00
650.522.79	Mesure PA2 41.17: Aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte)								1'029'327.00		
650.522.80	Mesure PA2 12.4: Aménagement de l'interface de la halte de Givisiez, avec organisation de l'interface avec les bus urbain et les circulations MD									1'746'460.00	
650.522.82	Mesure PA2 20.6: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la rue du Marterey et la route de la Glâne, aux Daillettes									55'976.00	
650.522.83	Mesure PA2 20.7: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (Trans Agglo)							652'683.00			
650.522.84	Mesure PA2 22.20: Aménagement piétons et vélos sur la route de la Pala, entre Avry et la Zone du Bois							130'425.00			
650.522.87	Mesure PA2 20.10: Réalisation d'itinéraires mixtes piétons/vélos transversaux dans la ZI de Givisiez (raboutement vers les routes Jo-Siffert et Château d'Affry et leurs arrêts TP)								297'345.00		
650.522.88	Mesure PA2 11.12: Aménagement de voies bus sur la route de la Chassotte, jusqu'aux giratoires de la Colombière et de la Chassotte, et arrêts sur chaussée (2 directions)									1'155'791.00	
650.522.89	Mesure PA2 11.7: Aménagement de voies bus, avec priorisation pour les TP, le long de l'avenue du Midi									169'969.00	
650.522.90	Mesure PA2 41.14: Réaménagement de la route Chassotte-Jura, franchissement de l'A12 et carrefour Jura-Broye									628'886.00	
650.522.91	Mesure PA2 21.13: Aménagement pour les cycles du pont de Grandfey									1'303'097.00	
650.522.92	Mesure PA2 22.4: Aménagement d'itinéraires mixte piétons/vélos sur le plateau d'Agy, entre la halte de St-Léonard et Forum Fribourg									827'184.00	
650.522.93	Mesure PA2 22.17: Aménagement de bandes cyclables à la route de Matran, à Corminboeuf									562'598.00	
650.522.94	Mesure PA2 22.23: Aménagement piétons et vélos entre AZ Birch et la Bonnstrasse									169'969.00	
650.522.95	Mesure PA2 23.2: Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignements, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains									566'564.00	
650.522.96	Mesure PA2 41.21: Réaménagement de la route d'Agy, entre la COOP et Forum Fribourg									2'356'907.00	
650.522.98	Mesure PA2 12.1: Aménagement de la place de la Gare de Fribourg, avec réorganisation de l'interface TP des bus urbains et de l'avenue de la gare										3'380'074.00
650.522.99	Mesure PA2 43.12: Réaménagement de la traversée de localité de Düdingen (VALTRALOC), phase I.a										1'709'987.00
650.522.100	Mesure PA2 23.3: Réalisation d'une vélostation à la gare de Fribourg										1'424'989.00
650.522.101	Mesure PA2 22.5: Aménagement de bandes cyclables entre Marly (Le Claruz) et Bourguillon (Fribourg)										4'007'069.00
650.522.102	Mesure PA2 23.4: Réalisation de stations VLS (vélos en libre service) à différents secteurs stratégiques de l'agglomération										91'199.00
650.522.103	Mesure PA2 43.18: Réaménagement de la Haslerastrasse										68'399.00
650.522.104	Mesure PA2 41.15: Réaménagement du carrefour des routes de Villars et Villars-Vert										860'693.00
650.522.144	mesure PA3 3M.01.03 : Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de Belle-Croix										4'122'410.00
650.522.150	mesure PA3 3M.02.03 : Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Planafaye-Daillettes - secteur Villars-sur-Glâne									2'802'843.00	

	INVESTISSEMENT	Comptes 2014 Dépenses	Comptes 2015 Dépenses	Comptes 2016 Dépenses	Comptes 2017 Dépenses	Planification 2018 Dépenses	Planification 2019 Dépenses	Planification 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses
650.522.151	mesure PA3 3M.02.04 : Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Beaumont-Bluefactory - secteur Fribourg										3'054'244.00
650.522.174	mesure PA3 3M.05.03 : Réaménagement de la route de Cormanon pour la ligne TP n°5										2'048'912.00
650.522.175	mesure PA3 3M.05.04 : Réaménagement du réseau routier entre Corminboeuf et Belfaux pour les lignes TP régionales										382'464.00
650.522.180	mesure PA3 3M.06.01 : Aménagement d'une liaison de MD sur le tracé de la ligne ferroviaire industrielle - secteur Pérolles-gare de Fribourg									3'004'212.00	
650.522.181	mesure PA3 3M.06.02 : Aménagement de la TransAgglo - secteur Avry-Gare de Villars-sur-Glâne										9'834'774.00
650.522.196	mesure PA3 3M.07.14 : Mise en place d'un système de VLS performant								178'898.00		
650.522.200	mesure PA3 3M.08.02 : Aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER d'Avry Centre									5'442'413.00	
650.522.202	mesure PA3 3M.08.04 : Agrandissement en ouvrage du P+R de Marly-Gérine									2'449'086.00	
650.522.206	mesure PA3 3M.09.02 : Requalification de la place des Sports - secteur Saint-Léonard										3'901'127.00
650.522.217	mesure PA3 3M.11.02 : Mise en place d'une démarche qualité des services TP harmonisée au niveau de l'Agglomération									216'000.00	
	Total dépenses d'investissement	788'557.15	5'080'233.53	213'933.21	121'432.95	1'513'912.31	6'143'328.00	10'320'136.00	5'603'884.00	26'545'729.00	39'754'103.00
	Recettes d'investissement										
650.660.40	Participation fédérale à la mesure PA 11.4: Priorisation TP et arrêt de bus Bethléem (rubrique 650.522.40)						(16'996.00)				
650.660.45	Participation fédérale à la mesure PA 12.3: Interface de la halte de Villars-sur-Glâne (rubrique 650.522.45)								(368'916.00)		
650.660.46	Participation fédérale à la mesure PA 21.7: Réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix (rubrique 650.522.46)						(330'841.00)				
650.660.48	Participation fédérale à la mesure PA2 22.3: Aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est (rubrique 650.522.48)								(161'829.88)		
650.660.49	Participation fédérale à la mesure PA 22.7: Dort-Verte secteur Rochettes (rubrique 650.522.49)						(124'484.00)				
650.660.52	Participation cantonale à la mesure PA 22.24: Aménagement piétons-vélos Briegliweg (rubrique 650.522.52)							(155'046.00)			
650.660.53	Participation fédérale à la mesure PA 23.1: Abri vélos B+R Poya (rubrique 650.522.53)					(38'057.00)					
650.660.55	Participation fédérale aux mesures PA 11.11 et 41.16: Voies de bus à la route de Moncor (rubrique 650.522.55)							(85'792.00)			
650.660.62	Participation fédérale à la mesure PA2 20.14: Réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düringen (Trans Agglo), section Düringen - Zelg (rubrique 650.522.62)							(1'519'435.00)			
650.660.63	Participation fédérale à la mesure PA2 20.5: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre Cormanon et la route du Fort-St-Jacques (rubrique 650.522.63)								(136'932.97)		
650.660.64	Participation fédérale à la mesure PA2 20.8: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (Trans Agglo) (rubrique 650.522.64)							(161'829.88)			
650.660.65	Participation fédérale à la mesure PA 21.16: Réalisation d'un franchissement mixte piétons/vélos des vois ferrées, entre la Bahnhofplatz et le Haltaweg (rubrique 650.522.65)									(1'167'795.00)	
650.660.66	Participation fédérale à la mesure PA2 22.10: Réalisation d'un itinéraire piétons et vélos entre la Zone du Bois à Matran et l'entrée de Villars-sur-Glâne (rubrique 650.522.66)								(286'314.40)		
650.660.68	Participation fédérale à la mesure PA2 22.25: Réaménagement de la Bonnstrasse, du Hägliweg et du Haltaweg (rubrique 650.522.68)										(263'820.98)
650.660.70	Participation fédérale à la mesure PA 41.2: Réaménagement du secteur de la Cathédrale (rubrique 650.522.70)									(955'469.00)	
650.660.71	Participation fédérale à la mesure PA 41.6: Réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités - MD (rubrique 650.522.71)										(783'246.00)

	INVESTISSEMENT	Comptes 2014 Dépenses	Comptes 2015 Dépenses	Comptes 2016 Dépenses	Comptes 2017 Dépenses	Planification 2018 Dépenses	Planification 2019 Dépenses	Planification 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses
650.660.72	Participation fédérale à la mesure PA2 43.7: Réaménagement de la traversée de localité de Rosé (VALTRALOC), secteur "halte de Rosé" et "Sofraver" (rubr. 650.522.72 / cofinancement de la mesure 20.13 intégré dans ce dernier)								(136'932.97)		
650.660.75	Participation fédérale à la mesure A du PA relatif à une centrale de régulation du trafic (rubrique 650.522.75)							(135'580.00)			
650.660.79	Participation fédérale à la mesure PA 41.17: Aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte) (rubrique 650.522.79)								(706'633.00)		
650.660.80	Participation fédérale à la mesure PA 12.4: Aménagement de l'interface de la halte de Givisiez, avec organisation de l'interface avec les bus urbain et les circulations MD (rubrique 650.522.80)									(1'200'394.00)	
650.660.81	Participation fédérale à la mesure PA 21.9: Réalisation de deux franchissements mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (rubrique 650.522.81)						(1'842'370.00)				
650.660.82	Participation fédérale à la mesure PA2 20.6: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la rue du Marterey et la route de la Glâne, aux Daillettes (rubrique 650.522.82)									(37'345.36)	
650.660.83	Participation fédérale à la mesure PA2 20.7: Réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (Trans Agglo) (rubrique 650.522.83)							(485'489.64)			
650.660.84	Participation fédérale à la mesure PA2 22.20: Aménagement piétons et vélos sur la route de la Pala, entre Avry et la Zone du Bois (rubrique 650.522.84)							(99'587.62)			
650.660.87	Participation fédérale à la mesure PA2 20.10: Réalisation d'itinéraires mixtes piétons/vélos transversaux dans la ZI de Givisiez (rabattement vers les routes Jo-Siffert et Château d'Affry et leurs arrêts TP) (rubrique 650.522.87)								(212'270.27)		
650.660.88	Participation fédérale à la mesure PA 11.12: Aménagement de voies bus sur la route de la Chassotte, jusqu'aux giratoires de la Colombière et de la Chassotte, et arrêts sur chaussée (2 directions) (rubrique 650.522.88)									(790'326.00)	
650.660.91	Participation fédérale à la mesure PA2 21.13: Aménagement pour les cycles du pont de Grandfey (rubrique 650.522.91)									(951'872.40)	
650.660.92	Participation fédérale à la mesure PA2 22.4: Aménagement d'itinéraires mixte piétons/vélos sur le plateau d'Agy, entre la halte de St-Léonard et Forum Fribourg (rubrique 650.522.92)									(601'182.57)	
650.660.93	Mesure PA2 22.17: Aménagement de bandes cyclables à la route de Matran, à Corminboeuf (rubrique 650.522.93)									(413'313.02)	
650.660.94	Mesure PA2 22.23: Aménagement piétons et vélos entre AZ Birch et la Bonnstrasse (rubrique 650.522.94)									(125'246.37)	
650.660.98	Participation fédérale à la mesure PA 12.1: Aménagement de la place de la Gare de Fribourg, avec réorganisation de l'interface TP des bus urbains et de l'avenue de la gare (rubrique 650.522.98)										(2'314'135.00)
650.660.99	Participation fédérale à la mesure PA 43.12: Réaménagement de la traversée de localité de Düdingen (VALTRALOC), phase I.a (rubrique 650.522.99)										(1'174'868.00)
650.660.100	Participation fédérale à la mesure PA2 23.3: Réalisation d'une vélostation à la gare de Fribourg (rubrique 650.522.100)										(1'030'158.11)
650.660.144	participation fédérale à la mesure PA3 3M.01.03 : Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de Belle-Croix										(1'442'843.00)
650.660.150	participation fédérale à la mesure PA3 3M.02.03 : Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Planafaye-Daillettes - secteur Villars-sur-Glâne									(1'961'989.00)	
650.660.151	participation fédérale à la mesure PA3 3M.02.04 : Requalification de l'axe de la Glâne - Carrefours Beaumont-Bluefactory - secteur Fribourg										(2'137'970.00)
650.660.174	participation fédérale à la mesure PA3 3M.05.03 : Réaménagement de la route de Cormanon pour la ligne TP n°5										(1'434'237.00)
650.660.175	participation fédérale à la mesure PA3 3M.05.04 : Réaménagement du réseau routier entre Corminboeuf et Belfaux pour les lignes TP régionales										(267'724.00)
650.660.180	participation fédérale à la mesure PA3 3M.06.01 : Aménagement d'une liaison de MD sur le tracé de la ligne ferroviaire industrielle - secteur Pérolles-gare de Fribourg									(2'102'948.00)	
650.660.181	participation fédérale à la mesure PA3 3M.06.02 : Aménagement de la TransAgglo - secteur Avry-Gare de Villars-sur-Glâne										(3'442'170.00)
650.660.196	participation fédérale à la mesure PA3 3M.07.14 : Mise en place d'un système de VLS performant								(125'228.00)		

	Comptes 2014 Dépenses	Comptes 2015 Dépenses	Comptes 2016 Dépenses	Comptes 2017 Dépenses	Planification 2018 Dépenses	Planification 2019 Dépenses	Planification 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses
650.660.200									(3'809'688.00)	
650.660.202									(1'714'359.00)	
650.660.206										(2'730'788.00)
650.661.40						(2'152.00)				
650.661.45				(30'784.80)				(7'696.00)		
650.661.46						(41'103.50)				
650.661.49						(21'112.00)				
650.661.52				(15'504.80)			(3'876.00)			
650.661.53					(4'780.00)					
650.661.54				(7'682.00)		(1'921.00)				
650.661.55							(37'330.00)			
650.661.57				(220'639.20)		(55'160.00)				
650.661.62							(1'292'782.00)			
650.661.75				(79'759.60)			(19'939.00)			
650.661.81						(900'000.00)				
Total recettes d'investissement	0.00	0.00	0.00	(354'370.40)	(42'837.00)	(3'336'139.50)	(3'996'687.13)	(2'142'753.50)	(15'831'927.71)	(17'021'960.09)
TOTAL DEPENSES MOBILITE	788'557.15	5'080'233.53	213'933.21	121'432.95	1'513'912.31	6'143'328.00	10'320'136.00	5'603'884.00	26'545'729.00	39'754'103.00
TOTAL RECETTES MOBILITE	0.00	0.00	0.00	(354'370.40)	(42'837.00)	(3'336'139.50)	(3'996'687.13)	(2'142'753.50)	(15'831'927.71)	(17'021'960.09)
DEPENSES NETTES MOBILITE	788'557.15	5'080'233.53	213'933.21	(232'937.45)	1'471'075.31	2'807'188.50	6'323'448.87	3'461'130.50	10'713'801.29	22'732'142.91

	Comptes 2014 Dépenses	Comptes 2015 Dépenses	Comptes 2016 Dépenses	Comptes 2017 Dépenses	Planification 2018 Dépenses	Planification 2019 Dépenses	Planification 2020 Dépenses	Planification 2021 Dépenses	Planification 2022 Dépenses	Planification 2023 Dépenses
790. Aménagement du territoire										
PROJETS VOTES										
ETUDES										
790.509.04	Projet d'agglomération (PA3/PDA)		242'677.63	213'933.46	12'518.00	80'870.91				
MESURES PA										
790.509.03	Etudes de mise en œuvre du PA2: étude "Accessibilité gare de Givisiez"	18'400.00								
790.509.03	Etudes de mise en œuvre du PA2: projet-modèle "espaces ouverts" (1ère phase)	15'589.20	9'410.80							
790.509.11	Projet-modèle "espaces ouverts" (suite)		68'580.23	59'988.05	58'216.00	58'216.00				
790.509.16.1	Concept "vision globale d'un axe PA3" - Marly-Pérolles				130'000.00					
790.522.19	Plantation d'arbres (mesure NP16 PA3 / "action un arbre un enfant") (2017)					20'000.00				
PROJETS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MESSAGE										
ETUDES										
790.509.07	Projet d'agglomération (PA4)						410'000.00			
790.509.20	Stratégie paysage et biodiversité						50'000.00			
MESURES PA										
790.509.00	Mesures d'urbanisation non déterminées									
790.509.03	Etudes de mise en œuvre du PA2									
790.509.14	Mesure PA2 U-A13: Centralités de Givisiez						50'000.00			
790.509.16	Concept vision globale des axes PA3 - phase 1: potentiel de densification						200'000.00			
790.509.17	Renouvellement urbain et densification PA3 - boîte à outils (incl. p.internet) + autres projets							80'000.00		
790.509.18	Concept de mise en réseau des parcs urbains (mesure NP01 PA3)						30'000.00			
790.509.19	Mesure U PA2: Centralité de Marly						50'000.00			
790.522.04	Fribourg-Ouvert						540'000.00			
790.522.20	Valorisation des Berges de la Sarine							679'000.00		
	Total dépenses d'investissement	33'989.20	320'668.66	273'921.51	200'734.00	159'086.91	1'330'000.00	759'000.00	0.00	0.00
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts" (2014)	(35'000.00)								
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts" (2015)		(25'000.00)							
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts" (2016)			(40'000.00)						
790.660.11	Participation fédérale au projet-modèle "espaces ouverts" (2017)				(35'000.00)					
	Total recettes d'investissement	(35'000.00)	(25'000.00)	(40'000.00)	(35'000.00)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DEPENSES AMENAGEMENT	33'989.20	320'668.66	273'921.51	200'734.00	159'086.91	1'330'000.00	759'000.00	0.00	0.00
	TOTAL RECETTES AMENAGEMENT	(35'000.00)	(25'000.00)	(40'000.00)	(35'000.00)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	DEPENSES NETTES AMENAGEMENT	(1'010.80)	295'668.66	233'921.51	165'734.00	159'086.91	1'330'000.00	759'000.00	0.00	0.00